

Fdito

... Au fil de l'eau... au fil des mots...

En 2009, le Comité Syndical avait formulé le souhait de communiquer avec les abonnés de façon plus directe et plus chaleureuse. Il devenait nécessaire en effet de créer ce lien envers vous tous qui utilisez tous les jours nos services sans pour autant en connaître vraiment le fonctionnement. L'aboutissement de cette idée s'est concrétisé par la parution en juillet 2010 du premier numéro du « Réservoir d'Infos » !

Souvenez-vous... Nous avons eu à cœur de vous présenter l'histoire du Syndicat, le cycle de l'eau en général, le fonctionnement de nos différents services, le bilan des travaux en cours et toutes informations que nous jugeons utiles pour une première approche et pour vous aider dans votre quotidien.

Vous avez été très nombreux à nous témoigner de l'intérêt pour cette initiative et nous vous en remercions. Toutes vos appréciations nous encouragent à continuer sur la voie de la communication et nous vous proposons, pour l'édition 2011, un numéro spécial « Assainissement Collectif ».

En effet, le traitement des eaux usées domestiques est une priorité pour nous tous, élus et citoyens... Sans eau, on ne peut pas vivre... de la qualité de l'eau dépendent notre santé, notre alimentation, notre environnement naturel... en un mot, notre vie et tout ce qui participe à notre vie. Nous sommes suffisamment alertés par les médias depuis plusieurs années pour comprendre cela mais nous ne connaissons pas toujours les actions qui sont menées au plus près de nous, quotidiennement. La préservation des milieux aquatiques passe, entre autres, par le traitement des eaux usées domestiques, et notre préoccupation est d'en améliorer sans cesse le rendement, de maintenir les installations techniques en place, de développer le réseau collectif dans l'intérêt de tous...

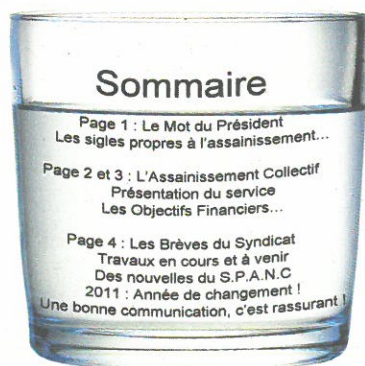
Votre Syndicat a déjà réalisé une partie des études nécessaires à ces missions. Des actions d'assainissement d'envergure seront lancées d'ici cinq ans, des actions qui vont nécessiter des moyens humains, matériels et financiers. Un travail de réflexion est engagé depuis plusieurs années par vos élus pour servir au mieux les obligations légales et sanitaires des communes en matière d'assainissement, pour répondre aux normes européennes, pour préserver notre environnement. La gestion d'un tel service est très lourde pour une seule commune. La mutualisation des moyens humains, matériels, intellectuels et financiers permet de progresser plus aisément. C'est là que l'intercommunalité prend tout son sens et toute sa raison d'être car l'eau et son traitement sont des causes collectives et publiques, nous en sommes convaincus.

Ce nouveau bulletin permettra d'explicitier les initiatives déjà prises, à ce jour, pour permettre au budget Assainissement Collectif de financer les futurs travaux indispensables au bon développement du service.

Bonne lecture !



Bernard FAUREAU
Président du S.I.V.O.M.



Les sigles expliqués :

Afin de faciliter votre lecture, nous vous proposons ci-dessous l'explication des principaux sigles

S.I.V.O.M. :	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
S.P.A.N.C. :	Service Public d'Assainissement Non Collectif.
A.C. :	Assainissement Collectif
A.N.C. :	Assainissement Non Collectif
STEP :	Station d'Épuration (équipement d'assainissement collectif)
H.T.E. :	Bureau d'Etudes « Habitat Territoire Environnement »
LEMA :	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

Le Service de l'Assainissement Collectif

L'EAU est un bien précieux que chacun de nous – *citoyens, collectivités, nations* – doit préserver, à son niveau... Notre rôle, à nous S.I.V.O.M. Eau et Assainissement, est de tout faire pour exécuter l'ensemble de nos missions dans le respect de la réglementation sanitaire française et européenne.

La **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)** du 30 décembre 2006 est une loi française ayant pour fonction de transposer en droit français la directive « cadre » européenne sur l'eau, votée en octobre 2000. L'objectif est d'atteindre d'ici 2015, le bon état écologique des milieux aquatiques, l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous avec une gestion transparente du service public et la rénovation de l'organisation de la pêche en eau douce.

Les objectifs suivants sont donc les nôtres :

- ⇒ le **bon état écologique** des milieux aquatiques passe, entre autres, par le **développement de l'assainissement collectif** et un entretien performant des ouvrages existants ;
- ⇒ **une gestion transparente du service public** est le fruit d'une intercommunalité efficace servie par une **vraie communication auprès des abonnés**. Une commune, seule, a peu de moyens ; à plusieurs, c'est différent aussi bien matériellement, financièrement qu'humainement... Pour chaque commune, des élus siègent au Comité Syndical du S.I.V.O.M. et servent de relais sur le terrain communal. Pour faire le lien, entre tous, des actions, telles que l'édition de ce bulletin, permettent de présenter, d'expliquer les décisions prises par vos représentants et mises en œuvre par le personnel du S.I.V.O.M..

Qu'appelle t-on « Assainissement Collectif » ?... bref rappel !

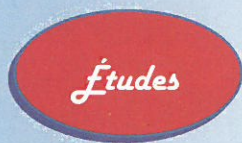
Dans le bulletin n°1, en page 6, nous vous avons présenté les différentes étapes de l'assainissement collectif **depuis la collecte des eaux usées jusqu'au rejet de l'eau épurée** (c'est-à-dire « dépolluée ») **dans le milieu naturel**. Le « recyclage » de l'eau se fait grâce à des installations spécifiques telles que stations d'épuration, réseaux, collecteurs. Il nécessite du personnel qualifié, équipé, des véhicules, des produits sanitaires, des fournitures, du petit matériel, le recours à des entreprises spécialisées (curage, vidange, nettoyage...), des intervenants spécifiques pour le contrôle, l'épandage des boues, du personnel administratif... c'est **un véritable métier**, avec des contraintes, des règles à respecter, des procédures spécialisées à suivre...un service professionnel à part entière.

Et qu'en est-il du service « Assainissement Collectif » au S.I.V.O.M. ?

Depuis le 1er janvier 2009, SIX communes adhèrent au service et ont choisi de confier au S.I.V.O.M. **la gestion complète (administrative et technique)** de leurs réseaux et de leurs ouvrages d'épuration.

Saint-Bonnet-Tronçais, Hérisson (ces deux communes ont adhéré respectivement en 2002 et 2006), Vallon-en-Sully, Louroux-Bourbonnais, Urçay et Le Vilhain (adhésion en 2009) ont signé une convention avec le S.I.V.O.M. **d'une durée de treize ans**, comme le prévoient les statuts du Syndicat.

Pendant cette période, le S.I.V.O.M. gère les missions suivantes :

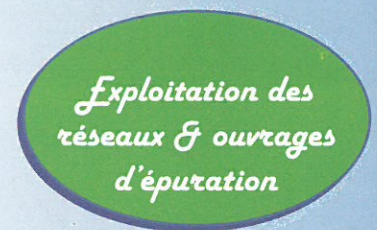


Définir les besoins et priorités d'une commune, consulter un bureau d'études spécialisé, chiffrer un projet...



Création de réseaux, d'ouvrages d'épuration, extension de réseaux, mise en place de collecteurs...

Procédure marchés publics, appels d'offres, lancement des travaux, suivi avec bureau d'études, gestion financière et administrative...



Entretien et surveillance des stations, des ouvrages d'épuration, débouchage des égouts...

Ces six communes ont fait le choix de transférer au S.I.V.O.M. la **gestion totale des opérations d'investissement et d'exploitation** ainsi que le budget s'y rapportant.

Concernant les six autres communes du périmètre d'action du S.I.V.O.M. :

- soit elles gèrent individuellement leur réseau d'assainissement collectif et certaines envisagent la possibilité d'adhérer prochainement,
- soit elles ne sont pas concernées, car elles ne possèdent pas de réseaux.

Les objectifs financiers et impacts sur la redevance

Assainissement Collectif

NAISSANCE D'UN NOUVEAU SERVICE... et d'une RÉALITÉ



Nom : Service Assainissement Collectif
Concerne : 6 communes
Date de naissance : 1^{er} janvier 2009
Signes particuliers : Service récent, en pleine expansion, aux ressources financières réduites, pour des besoins en travaux et investissement importants.



CONSTAT au 1^{er} janvier 2009

- ✓ Démarrage du service avec aucune capacité d'investissement hormis le recours à l'emprunt **très modeste** ⇒ pour une échéance de remboursement ne dépassant pas 12 000 € /an équivalant à un programme de travaux d'environ 240 000 €.
- ✓ Faiblesse des redevances d'assainissement collectif ⇒ **140 000 € annuels de manque à gagner** pour un fonctionnement quotidien du service
- ✓ Disparité des redevances entre les différentes communes ⇒ rappel du principe syndical : **une seule et même redevance pour tous, pour une égalité de service rendu.**



OBJECTIFS À ATTEINDRE :

- ✓ Obtenir un service d'exploitation digne de ce nom avec une **autonomie financière totale**. Au 1^{er} janvier 2009, il manquait 140 000 € pour gérer au mieux le fonctionnement du service et assurer la pérennité de nos installations (*par exemple : seulement 10 km de réseaux sont nettoyés / an au lieu de 40 km environ*)
- ✓ Réalisation d'un programme pluriannuel de travaux à effectuer **dans les 10 ans à venir**, après recensement des priorités par commune.

Montant estimé : 3 300 000 €



MOYENS POUR Y PARVENIR :

Dès le premier semestre 2009, la Commission Finances du S.I.V.O.M. a engagé une importante réflexion pour savoir comment faire fonctionner le service assainissement collectif.

- ✓ Harmonisation, progressive et acceptable, de la redevance d'A.C. sur chaque commune,
- ✓ Mise en place de la redevance d'abonnement pour permettre de couvrir une partie des charges fixes du service,
- ✓ Réaliser des économies d'échelle par le regroupement des différents types d'intervention et par la mise en commun des moyens humains et matériels pour chaque commune.

DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL en date du 26 juin 2009

- ⇒ La redevance d'assainissement collectif sera progressivement augmentée afin d'atteindre 1,60 € H.T. /m³ eau rejetée en 2015 = **HARMONISATION DES REDEVANCES, respect d'un principe d'équité entre tous les abonnés.**
- ⇒ Création d'une redevance d'abonnement semestrielle de 25 € H T = **POUR ASSUMER LES CHARGES FIXES DU SERVICE.**

HARMONISATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR CINQ ANS

Les montants s'expriment en €/ m³ d'eau usée rejetée

Communes	Calcul montant à répartir sur 5 ans			Tarif par année / commune				
	Tarif 2009	Différ/1,60€	Différ. moyenne/5ans	2010	2011	2012	2013	2014
LE VILHAIN	0,43 €	1,17 €	0,23 €	0,66 €	0,90 €	1,13 €	1,37 €	1,60 €
LOUROUX-BOURBONNAIS	0,63 €	0,97 €	0,19 €	0,82 €	1,02 €	1,21 €	1,41 €	1,60 €
VALLON-EN-SULLY	0,68 €	0,92 €	0,18 €	0,86 €	1,05 €	1,23 €	1,42 €	1,60 €
URCAY	1,10 €	0,50 €	0,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €	1,60 €
SAINT-BONNET-TRONCAIS	1,22 €	0,38 €	0,08 €	1,30 €	1,37 €	1,45 €	1,52 €	1,60 €
HERISSON	1,60 €							

MISE EN APPLICATION :

Comme vous l'avez tous remarqué, ces mesures ont commencé d'être appliquées (au 2^{ème} semestre 2009 pour l'instauration de la redevance d'abonnement et au 1^{er} semestre 2010 pour le lissage de la redevance d'A.C.). Nous regrettons de n'avoir pu suffisamment communiquer à ce moment là pour vous en expliquer les raisons. Parallèlement à cela, les élus ont décidé de pratiquer une augmentation annuelle du prix de vente de l'eau minimale... (ex : augmentation de seulement 1% du tarif eau en 2010 par rapport à l'évolution du prix du matériau ≈ +5%)

Votre contribution et la nôtre permettront dorénavant d'assurer un service de qualité

Les Brèves du Syndicat

Les travaux en cours...et à venir...

En cours :

◆ Renouvellement du réseau d'eau Potable : à Saint Bonnet Tronçais, Route de Braize : 610 ml (mètres linéaires), secteur Route de Baignerault 400 ml, Route de Saint Mamet 1 400 ml ; à Vallon-en-Sully, Route des Guèzes, 230 ml. **Coût : 315 000 € H.T.**

A venir :

◆ Renouvellement Canalisation Refoulement «Les Seignes» Eau Potable 1^{ère} tranche à Vallon-en-Sully, sur 700 ml + travaux de réhabilitation aux réservoirs «Le Plaix» commune de Meaulne et «les Jacquelots», commune de Hérisson. **Coût : ≈ 330 000 € H.T.**

◆ Renouvellement du réseau d'A.C. et d'A.E.P., Rue des Echelles, Hameau du Cluzeau, Vallon-en-Sully, **Coût : ≈ 50 000 € H.T.**

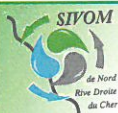
◆ Sécurisation des sites A.C. : renouvellement des clôtures et portails des STEP, postes de refoulement...**Coût : ≈ 10 000 € H.T.**

Des nouvelles du SPAN.C.!

Souvenez-vous... Nous vous avons expliqué que la première mission de ce service était d'accompagner le bureau d'études H.T.E. pour réaliser l'ensemble des diagnostics des installations d'A.N.C. sur le territoire du Syndicat. A ce jour, cette mission est pratiquement terminée. Dans l'ensemble, elle s'est très bien déroulée grâce aux réunions publiques d'informations et à l'accueil que vous avez réservé aux techniciens contrôleurs.

Cette étude constitue une base de données essentielle pour le suivi de l'entretien des dispositifs A.N.C. et l'accompagnement par nos services des démarches ultérieures des propriétaires concernés.

Votre interlocuteur spécialiste du S.P.A.N.C. au S.I.V.O.M. est Jean-Yves ALINOT. Formé en permanence aux nouvelles réglementations, il peut vous renseigner dans vos démarches de création d'A.N.C. Les préconisations et contrôles réglementaires seront dorénavant réalisés par ses soins en collaboration avec Magali DESFORGES pour la partie administrative.



Une bonne communication, c'est rassurant !

Nous ne le dirons jamais assez !

Vous avez été nombreux à confier aux élus délégués votre difficulté à identifier le personnel technique et les véhicules du S.I.V.O.M. Il est vrai que l'on aime être sûr des personnes que l'on fait entrer chez soi... Depuis 2011, nos agents portent des vêtements de travail sur lesquels est brodé **le logo du Syndicat**. Nous l'avons également apposé sur nos différents véhicules. Nous espérons que cela contribuera à rassurer nos abonnés.



« Questions-réponses » aux abonnés...

Abonné : Puis-je faire un seul chèque pour régler ma facture d'eau et ma facture d'assainissement collectif ?

S.I.V.O.M. : Oui, bien sûr, sans oublier de découper et joindre le talon qui se trouve en bas de chaque facture.

Abonné : J'envoie mon règlement au S.I.V.O.M. ou au Trésor Public ?

S.I.V.O.M. : La règle générale est de tout poster directement au Trésor Public à Hérisson. Quand vous nous transmettez un chèque par courrier, nous le renvoyons accompagné d'un bordereau de remise, dans une enveloppe timbrée, à la Trésorerie de Hérisson.

Cela crée une double gestion bien inutile.

Abonné : Je n'aime pas poster mon paiement, je préfère remettre mon règlement en mains propres. Dois-je aller à la Trésorerie de Hérisson ou puis-je venir au bureau du S.I.V.O.M. ?

S.I.V.O.M. : Si c'est plus pratique pour vous de venir à Vallon-en-Sully, plutôt qu'à Hérisson, vous pouvez déposer votre chèque en nos locaux. Si vous réglez en numéraires (« en liquide »), vous pouvez régler à l'accueil du S.I.V.O.M., sous réserve que vous disposiez du montant exact de la facture car nous ne pouvons pas vous rendre de monnaie.

Abonné : Quel est le résultat de l'enquête concernant le règlement par prélèvement automatique à l'échéance ?

S.I.V.O.M. : Peu d'abonnés ont retourné le questionnaire d'enquête. Seulement environ 12 % des abonnés soit 500 abonnés sur 4 500 ont répondu favorablement. Ce moyen de paiement ne sera donc pas mis en place.

Abonné : Existe-t-il d'autres moyens de communiquer avec le S.I.V.O.M. ?

S.I.V.O.M. : Nous possédons une adresse électronique : sivom.vallon@wanadoo.fr, vous permettant de nous contacter. De plus, un projet de création de site Internet est en cours d'élaboration afin d'améliorer nos échanges. Si vous êtes intéressés, ce site permettra, par une connexion sécurisée, notamment de nous transmettre votre relevé de compteur et également de régler vos factures d'eau et d'assainissement, par carte bancaire.

2011 Année de changement

Les services évoluent...le personnel aussi...

Au service technique, Jean-Yves ALINOT devient votre interlocuteur unique pour toutes les questions relatives au S.P.A.N.C.

Au service administratif, d'ici quelques mois, Liliane GAUME, secrétaire de direction au Syndicat depuis 1983, fera valoir ses droits à la retraite après avoir transmis le flambeau à Magali DESFORGES, qui a intégré nos effectifs depuis janvier 2011. Ce binôme administratif aura permis, entre autres missions, le tri, la gestion et l'organisation de plus de soixante ans d'archives syndicales ! « Ne perdons rien du passé. Ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir. » disait Anatole France fort justement. Voilà une occasion de remercier toutes celles et ceux qui ont contribué et continuent de contribuer à l'évolution de notre Syndicat !



Pour tout renseignement ou
...Une urgence ?

Un seul numéro
04 70 06 50 51

7 jours sur 7 / 24 h sur 24 h

Modification des horaires d'ouverture des bureaux :
Du lundi au vendredi : de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.